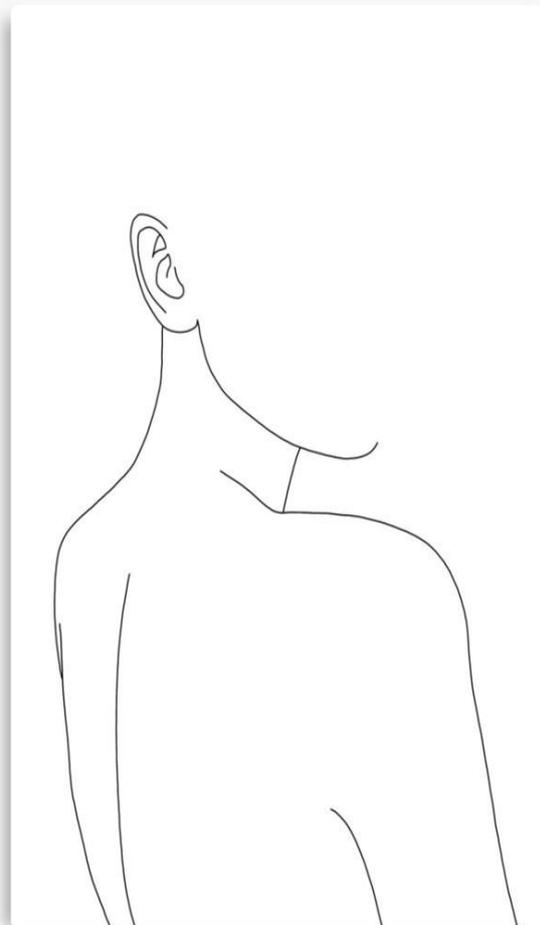




Service de prévention et de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales



La crise sanitaire de la COVID-19

Concernant le secteur de la lutte contre les exclusions, insertion, action sociale :

Les fédérations se sont fortement mobilisées pour soutenir les associations : relais d'informations, remontée des besoins, partage d'expériences, soutien logistique ...



25 février 2020 : Accès au guide méthodologique de prévention du Coronavirus qui a pour objectif d'accompagner les acteurs du système de santé dans leur démarche locale pour se préparer à la prise en charge de patients classés cas suspect, possible et confirmé du nouveau Coronavirus.

Communiqué de presse du **26 février 2020** émis par l'Agence Régionale de Santé Occitanie [ARS] apportant des informations sur le coronavirus COVID-19 et un rappel des principales recommandations sanitaires.

2 mars 2020 : Réunion en présence de Julien Denormandie, de la Directrice de la Cohésion Sociale, de la DIHAL et de la DGS, les principales organisations nationales en charge de l'hébergement et du logement des personnes en situation de précarité.

6 mars 2020 : Recommandations à destination des personnels des structures accueillant des personnes sans domicile, des demandeurs d'asile et des réfugiés.

6 mars 2020 : La cellule de crise DGCS COVID élabore les documents supports : fiche continuité d'activité, grille de suivi PCA.

Le contexte National

16 janvier 2021 : Couvre-feu de 18h00 à 06h00

15 décembre 2020 : Fin du confinement et couvre-feu de 20h00 à 06h00

03 décembre 2020 : Présentation de la stratégie vaccinale

29 octobre 2020 : Confinement

1er septembre : Entrée en vigueur du nouveau protocole pour les entreprises

20 juillet 2020 : Le port du masque « grand public » est rendu obligatoire dans tous les lieux clos

10 juillet 2020 : Fin de l'état d'urgence sanitaire

2 juin 2020 : Deuxième phase de déconfinement

11 mai 2020 : Déconfinement progressif en France, rayon 100kms

17 mars 2020 : Confinement

14 mars 2020 : Passage en stade 3

11 mars 2020 : Installation du conseil scientifique

29 février 2020 : Passage du stade 1 au stade 2 du plan de prévention et de gestion de la crise sanitaire

14 février 2020 : Premier décès en France

27 janvier 2020 : Développement d'un test diagnostique rapide

24 janvier 2020 : Confirmation des premiers cas de COVID-19 en France

Lors de la phase de déconfinement

- Le fonctionnement des différents services a été repensé en fonction des différents paramètres liés au déconfinement. Elaboration de fiches procédures spécifiques au fonctionnement de chaque pôle et service.
- Reprise de l'activité de l'ensemble des services avec une alternance télétravail et présentiel.
- Les locaux ont été aménagés de façon à proposer des espaces de travail qui respectent au maximum la distanciation sociale et équipé de matériel de protection.

Dès le 16 mars 2020, une campagne d'affichage est mise en place dans les services et au domicile des personnes hébergées : sur les risques liés au COVID 19 et sur les gestes barrières. Chaque hébergé a été reçu pour une information détaillée et une remise en main propre des affiches d'informations sur les gestes barrières et sur les interdictions de circulation. Ces informations ont été distribuées en plusieurs langues.

Nous avons annulé la réunion générale des salariés prévue le 17 mars et installé une communication interne renforcée par mail.

Lors de la phase de confinement

- Organisation pour poursuivre notre mission d'accueil et d'hébergement, et service santé auprès des publics.
- Fermeture de certains services.
- Mise en place du télétravail.
- Mise en place des dispositifs : chômage partiel, garde d'enfants à domicile, arrêts de travail dérogatoires...
- Les services de direction et d'encadrement se font par roulement avec une présence sur site et du télétravail pour les autres avec permanence téléphonique.
- Permanence téléphonique pour les usagers et partenaires.

13 mars 2020 :

Toute la journée, une réunion de l'ensemble de l'équipe cadres, des médecins et représentants du CSE de l'association a eu lieu pour peaufiner l'organisation, renforcer la coordination, partager les questionnements, mettre à jour les dernières informations, préparer la communication... et ainsi, finaliser le PCA.

Le plan de continuité de l'activité comprend plusieurs niveaux d'organisation, un ensemble de procédures, les conditions et modalités de présence et d'absence du personnel...

Comprenant deux entrées principales, il est prévu que ce plan puisse évoluer selon l'état de la situation :

- Poursuivre notre mission d'accueil et d'hébergement ;
- Réduire de façon drastique les contacts interpersonnels.

13 mars 2020 : Achat de produits désinfectant, essuie main, protection voiture, savon en grande quantité.

12 mars 2020 : Un point associatif est fait sur les stocks et les prévisions d'achats

11 mars 2020 : Nous finalisons la première mouture du Plan de Continuité de l'Activité

3 mars 2020 : La direction commande des masques, gants, blouses et gel hydroalcoolique en quantité et distribution sur tous les services.

La vie associative au temps du confinement

Depuis le début de cette épidémie, l'association a pu s'appuyer sur des collègues volontaires, engagés, mobilisés, solidaires et un conseil d'administration soutenant et soucieux de la santé de chacun.

Ainsi, il a été possible d'assurer une présence sur le terrain, au contact du public pour accueillir, maintenir le lien social, soigner, rassurer, accompagner. **Les accueils au sein des différents hébergements se sont maintenus.** L'accent a été mis sur les besoins primaires et notamment, l'alimentation. Une aide aux courses a été proposée pour les personnes devant rester isolées dans leur hébergement, nous avons distribué des tickets service et des colis alimentaires dans différents services. Nous remercions les associations caritatives et nos partenaires qui ont été bien présents et soutenant.

L'activité de l'accueil de jour pour les femmes victimes de violences a été renforcée en s'appuyant sur le service hébergement et **l'ouverture de nouvelles places d'accueil en urgence.** Nous avons bloqué 3 logements, en cas de besoins de confinement, pour des personnes isolées ou des familles et en avons notamment informé l'hôpital d'Alès. Nous avons aussi prévu que chaque logement libre, quel que soit son affectation initiale (CHRS, urgences, pension), serait mobilisable rapidement si nécessaire et quel que soit le statut de la personne et que nous en informerons le SIAO.

Une préoccupation importante était aussi de renforcer **le ménage et la désinfection des locaux** et de maintenir le bon fonctionnement des appartements et de leurs équipements.

La fabrication d'hygiaphones (écran de protection en plexiglas) pour l'ensemble des services a été initiée par les ateliers de la Ressourcerie. L'association s'est équipée, et a distribué à l'ensemble du personnel des kits de protection (gants, blouses, gel hydroalcoolique, essuie main, savon, protection pour voiture...) afin que chacune et chacun puisse travailler en sécurité et bien protégé.

L'ARS nous a fourni, de façon assez régulière, des masques chirurgicaux, la DDCS des masques tissus, ainsi que le Conseil Départemental et les fédérations et

nous les en remercions. De ce fait, nous n'avons pas eu de pénurie de matériel et avons pu travailler dans des bonnes conditions de sécurité.

Nous avons pu **préserver la bonne marche de l'association** avec l'élaboration des rapports d'activité 2019, la finalisation des bilans financiers, l'élaboration de projets, les demandes de financement, le traitement des factures, la gestion des ressources humaines, la mise en œuvre des paies...

Notons que les psychologues, assurant les séances d'analyse de la pratique professionnelle, ont précisé qu'ils se rendaient disponibles par téléphone et nous les en remercions également.

Pour cela, nous avons travaillé sans relâche sur des points variés : organiser la sécurité des salariés et des usagers, adapter les informations aux personnes accueillies et accompagnées, réguler les collectifs, répondre aux divers sollicitations, questionnaires, recensements, états des lieux... organiser la gestion des stocks, le réapprovisionnement de masques chirurgicaux, de gel, de gants, de blouses, de produits ménagers désinfectants, informer régulièrement les partenaires de l'organisation et de son évolution. Nous avons suivi au quotidien le taux d'absentéisme, les personnes présentant des signes d'infection, les besoins en garde d'enfants...

Un point important a été la **mise en place de la « logistique informatique » pour le travail à distance.** Le référent informatique a été fortement mobilisé pour l'accès au serveur à distance et parer aux questions techniques multiples avec le soutien d'Edipoles. Nous avons également acheté, grâce à notre fournisseur, des ordinateurs portables d'occasions. Nous avons rencontré des problèmes de connexion qui se sont solutionnés au fur et à mesure.

En parallèle, a été organisée la **mise en place des visio-conférences** et la première réunion zoom associative a eu lieu le 26 mars pour une réunion cadre ! Cette période a accéléré le processus du changement du serveur de l'association qui a eu lieu durant l'été.

En continu, nous avons **pensé de nouveaux plannings**, les avons adaptés, modifiés, améliorés en fonction de l'organisation nécessaire, des besoins sur les différents services, des personnes absentes.

Dans l'ensemble, chacun a respecté le confinement et intégré les gestes barrières, mais rapidement les premières questions, les premières angoisses se sont posées pour des personnes malades ou « en contact ». Nous n'avions alors que peu d'informations sur la procédure à suivre, les signalements à faire, les accès aux tests de dépistage... Nous avons alors activé nos protocoles, actualisés au jour le jour avec l'aide des médecins de l'association, qui se sont avérés efficaces. Des contacts réguliers ont eu lieu avec l'ARS. La mise en place du portail pour le signalement de cas possibles ou confirmés, dans les établissements sociaux et médicaux sociaux, a été effective au 30 mars.

Comme le précisait Valérie Bousquet au cours de ce premier confinement, « *Remercions-nous allègrement pour nos coordinations, communications, acceptations de flottements, nous sommes pris dans des hésitations et des contradictions et cela aussi c'est normal car le contexte est difficile. Ce qui est sûr c'est que nous essayons de faire face au mieux.* » Et nous pouvons rajouter à ce jour qu'il semble que nous ayons réussi.

Le fonctionnement était alors « installé » puis, il a fallu prévoir le déconfinement et de nouvelles questions se sont posées : *Doit-on maintenir l'interdiction des visites sur les collectifs ? Peut-on reprendre des activités collectives, lesquelles, dans quelles conditions ? Quelles modalités d'organisation devons-nous envisager pour les plannings, une reprise progressive ? Que deviennent les dispositifs de garde d'enfant et de chômage partiel ? Concernant les gestes barrières, quelles sont les distances de sécurité, applique-t-on le port du masque obligatoire ? Comment allons-nous organiser les bureaux partagés à plusieurs ? Doit-on envisager des modalités particulières de prises de congés ? Quelles jauges envisager pour les différents lieux, salles de réunion ? Comment va s'organiser la reprise des rendez-vous médicaux et dans les administrations pour les personnes accueillies ?*

La reprise progressive de l'activité s'est organisée même si les plannings ont été chahutés par des absences des collègues « cas-contact », contraints de rester isolés. Des thématiques de travail plus classiques sont revenues comme l'organisation de la formation professionnelle, les rencontres avec les partenaires, la participation aux rencontres des réseaux et fédérations. L'été a facilité l'organisation de temps collectifs et conviviaux. C'était nécessaire pour retrouver le moral, restaurer le lien social, lutter contre l'isolement. Bien entendu, nous avons maintenu des protocoles stricts et le rappel des consignes de sécurité, des protocoles de

désinfection, du port du masque obligatoire...

La rentrée de septembre est marquée par de mauvais indicateurs concernant l'épidémie. En octobre, nous anticipons l'organisation d'un nouveau confinement, forts de notre expérience précédente. Nous réactivons plus de télétravail, adaptons les activités de chaque service, mais nous souhaitons pouvoir maintenir l'ensemble des services ouverts si celui-ci est moins restreint que le précédent. En effet, l'impact sur les personnes des mois précédents est visible. Nous envisageons bien évidemment des niveaux de priorité à activer en fonction de l'évolution de la situation. Le confinement instauré, nous arrêtons les interventions des partenaires dans les services, les réunions partenariales hors visio, les visites extérieures sur les collectifs, les temps collectifs, les prêts de locaux aux partenaires. Nous maintenons les admissions et accueils de nouvelles personnes. Les réunions d'équipe ont lieu selon le protocole. En effet, ces temps ont beaucoup manqué lors du premier confinement.

Les fêtes de fin d'année sont un moment fort pour l'association. Nous n'avons pas organisé la journée de fête associative qui a lieu habituellement tous les ans, ni les réveillons sur les services hébergements. Chaque service a réfléchi à comment marquer tout de même les temps de réveillons sans organiser de rencontres collectives et les équipes ont réussi à s'appuyer sur l'ordinaire pour offrir quelque chose de particulier : une balade en ville pour voir les illuminations avec un chocolat chaud, un passage chez chaque famille pour offrir un petit présent...

Ces adaptations au fil de l'actualité du virus font maintenant partie intégrante de notre quotidien et prennent beaucoup de temps pour l'ensemble des acteurs associatifs. Nous avons élaboré un fonctionnement de base (accueil des personnes, jauges pour les différents lieux, télétravail, lien avec les partenaires, accueil de stagiaires, intervention des bénévoles...) qui sera diminué en cas de confinement et, nous l'espérons, augmenté en cas d'amélioration du contexte sanitaire.

Participation à l'étude régionale de la FAS en partenariat avec le CREAI-ORS

L'association La Clède a participé à cette étude intitulée « Etude Covid-19 les impacts de l'épidémie sur l'action sociale ». Elle s'appuie sur 15 associations, en région Occitanie, gérant des services intervenant dans le champ de l'hébergement, asile, santé, veille sociale...

Il s'agit d'une observation au long cours qui vise à :

- Mieux saisir les enjeux de l'épidémie sur le secteur,
- Créer des espaces collectifs d'analyse de la situation,
- Faire des propositions.

Des entretiens ont été menés par les chargés de mission de la FAS et CREAI-ORS avec un professionnel référant de chaque association. Ils ont eu lieu mensuellement depuis le mois de juin 2020.

Les thèmes abordés au cours de chacun des entretiens sont :

- L'organisation de travail,
- Les activités,
- Les protocoles,
- L'accompagnement social et les partenariats,
- Le vécu des professionnels,
- Le vécu des personnes accueillies et accompagnées.

Deux temps collectifs, avec l'ensemble des participants à l'étude, ont eu lieu pour une présentation des données et une discussion sur les analyses réalisées. En effet, pour chaque thème, un découpage chronologique a été fait (premier confinement, déconfinement, reconfinement) et les axes d'analyse portent sur les difficultés, les leviers, les initiatives et les questions qui se posent.

L'étude est encore en cours, mais nous pouvons donner un petit échantillon des éléments transversaux à l'ensemble des associations participantes :

Difficultés :

- Les changements d'organisation récurrents.
- Les impacts de l'arrêt des activités collectives.
- Les contraintes sanitaires et la vigilance au quotidien.

Leviers :

- La capacité d'adaptation et la créativité des équipes.
- Des règles sanitaires en majorité bien intégrées par les professionnels et les personnes accompagnées.
- Un 2^{ème} confinement plus souple et moins anxiogène

Initiatives :

- Travail sur la réduction des risques pour les consommations actives.
- Recours à de la traduction pour les outils d'informations.

Questions :

- Quelle organisation, pérennisation, du télétravail ?
- Quelles formes inventer pour les activités collectives, artistiques et culturelles ?
- Comment concilier bénéfices sanitaires et risques psychosociaux ?

Les grands points de l'année

Notre partenariat avec les Soroptimist

Depuis 2014, nous avons développé un partenariat avec une ONG accréditée par l'ONU, « l'Union Française Soroptimist International », œuvrant pour le statut et la condition de la femme. Sensible à la problématique des violences conjugales les « Soroptimist » ont souhaité nous rencontrer pour s'engager bénévolement auprès des personnes victimes de violences (accompagnement à la compréhension de la langue française, animation de groupes de discussion, ateliers permettant le cofinancement d'actions, comme cette année la fabrication avec des personnes accueillies de kits d'hygiène qui devaient être vendus sur les marchés).

L'Union Française Soroptimist International nous apporte également un soutien matériel et financier non négligeable. En effet, ses bénévoles récoltent des fonds lors de manifestations soutenant la condition des femmes (projection de films avec débats pour faire évoluer le regard porté par chacun sur la place de la femme dans la société ou sur les violences faites aux femmes par exemple) et nous reversent ensuite les fonds collectés.

Ces dons nous permettent de développer et de proposer des actions de loisirs, des sorties extérieures, culturelles, et autres aides spécifiques. Cette année leur soutien a notamment contribué à réagencer totalement l'accueil de jour dédié aux personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales.

Réagencement de l'accueil de jour

Réaménagé pendant une bonne partie du mois d'octobre 2020, l'accueil de jour (ADJ) pour femmes victimes de violences de l'association la Clède prend une toute nouvelle allure.

Le chantier a été mené par l'équipe de travailleurs sociaux du service d'aide aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales et soutenu par les services techniques de notre association. Grâce à notre connaissance des problématiques de violences conjugales, nous avons pu créer un lieu adapté à l'accueil et à la prise en charge des victimes. En effet, nous savons que la chaleur du lieu n'a rien d'anecdotique. C'est pour cela que le choix des matériaux, des peintures, du mobilier a été pensé et réfléchi.

Nous avons aussi pu compter sur le soutien des membres des ateliers d'insertion de la structure qui ont confectionné une part du mobilier. Au final, le rendu est là : un lieu « cosy », aux tons doux, épurés, avec des matériaux bruts comme le bois ou le rotin. La présence de plantes donne à l'ensemble une atmosphère accueillante et rassurante.

À cet espace collectif, où les personnes peuvent venir se reposer, échanger et bénéficier d'un accès à Internet, a été associé un bureau attenant, dédié aux échanges, aux temps d'écoute et d'accompagnement confidentiels entre le professionnel et la personne reçue. Cette alternance entre les espaces et temps dédiés permettent souvent aux personnes d'engager un long processus de reconstruction identitaire.

Ces espaces ont été présentés à la presse locale le 25 novembre 2020 à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Convie à l'inauguration, le groupe de bénévoles des Soroptimist découvrait en même temps le nouvel accueil de jour rénové et en soulignait les aspects apaisants et sécurisants.

Service d'aide aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Objectifs

Permettre aux femmes victimes de violences de disposer de lieux d'écoute et sécurisant où elles peuvent, en toute confidentialité, déposer leur histoire et avoir un soutien dans les démarches qu'elles souhaiteraient engager. Faciliter l'articulation et la mise en lien vers des partenaires spécialisés (avocats, médecins, policiers..).

Assurer une présence réactive, dans l'urgence si nécessaire, tant auprès des personnes victimes de violences que des partenaires grâce à l'équipe mobile.

L'écoute et l'accompagnement proposé vise à :

- Préciser la demande des femmes, les écouter, libérer leur parole,
- Les aider à prendre conscience des différentes formes de violences, du processus et des démarches.,
- Evaluer les situations à risque que ce soit pour les femmes ou pour les enfants

Missions

- Prévenir les conséquences psychologiques, juridiques, sociales et matérielles des violences et limiter la précarité,
- Mettre en place des outils de protection physique et psychologique,
- Informer les personnes sur leurs droits et faciliter la sortie des violences,
- Soutenir les démarches juridiques, les accompagner sur le plan psychologique et social, en évitant la démultiplication des démarches,
- Prendre en compte les besoins des enfants au travers d'un soutien à la parentalité,
- Assurer une présence et un soutien auprès des acteurs du territoire,
- Assurer un accompagnement direct et réactif pour les personnes (soutien à la mobilité, accompagnement physique, ...).

Public accueilli

Toute personne victime de violences conjugales et/ou intrafamiliales, avec ou sans enfant.

Références Législatives

CIRCULAIRE N°DGCS/SDFEFH-B2/2012/158 du 13 avril 2012 relative au financement d'accueils de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple dans chaque département.

Notre intervention s'inscrit aussi dans les priorités du 5ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes (2017 – 2019).

L'action s'intègre également dans les priorités du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance qui préconise l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, en renforçant notamment les permanences.

Notre intervention s'inscrit enfin dans les orientations du contrat de ville : "Soutenir les actions de prévention de la délinquance" - "Lutte contre les violences "

2020:
Réagencement de l'accueil de jour et Mise en place de l'intervention mobile privilégiant « l'aller vers »

2016 :
Expérimentation d'ateliers bien-être

2014 : Début de la collaboration avec les SOROPTIMIST

2013 : ouverture d'un accueil de jour départemental porté par la Clède sur Alès

2005 : premières permanences d'écoute sur le nord du département

1995: création de permanences d'écoute pour femmes victimes de violences sur Alès.

Les chiffres clés

L'accueil de jour et les permanences d'écoute

122

personnes accueillies



3



119



79%

des personnes
accueillies ont au moins un
enfant à charge

L'Accueil de Jour

98

personnes accueillies
et accompagnées

11

personnes reçues
sur les
permanences

Les interventions mobiles d'Octobre à Décembre

13



personnes victimes de violences
prises en charge

Indicateurs

L'accueil de jour femmes victimes de violences

Public

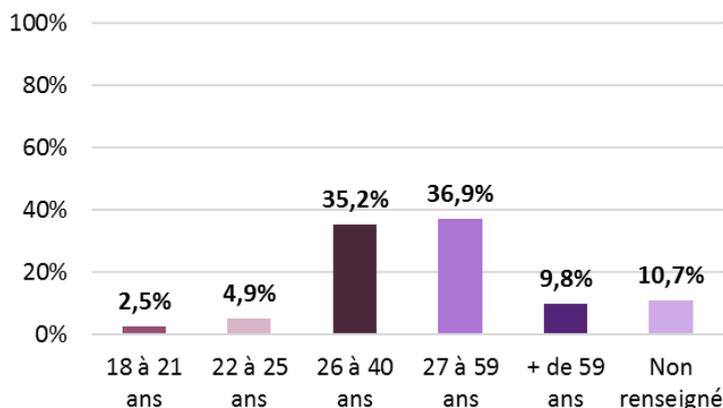
Même si la lutte contre les violences conjugales est aujourd'hui au cœur des politiques publiques, ces dernières existent encore dans beaucoup plus de foyer que ce que l'on imagine et touchent tout type de population. Peu importe l'âge, la composition familiale ou la situation sociale et professionnelle, chacun peut, dans son parcours de vie, être confronté à des situations de violences plus ou moins graves. C'est exactement ce que nous montrent les chiffres recueillis par le service d'aide aux victimes.

En 2020, **119 femmes et 3 hommes** ont été accueillis et accompagnés par l'accueil de jour. Nous pouvons constater que la grande majorité de ces personnes (72%) ont un **âge compris entre 26 et 59 ans**. Ce qui tend à montrer que les violences sont subies ou en tout cas « parlées » le plus souvent, parmi les personnes que nous avons rencontrées, lorsque ces dernières sont dans une phase de stabilisation de leur parcours de vie. Le fait que 80% soit 96 personnes des femmes reçues soient mère tend à valider le précédent constat.

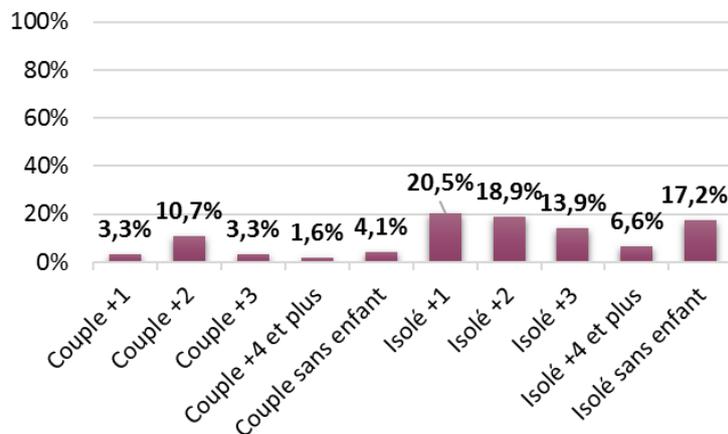
Les revenus des personnes reçues révèlent que tous types de situations peuvent être touchés par les violences conjugales. Nous pouvons ajouter que les personnes ayant une activité salariale bénéficient de plus d'indépendance financière et auront plus de facilité à envisager de quitter le domicile conjugal en cas de séparation. Pour les personnes qui n'ont aucune source de revenus, il est encore plus difficile de se projeter à partir, elles devront d'autant plus compter sur un soutien familial, amical, professionnel et/ou être hébergées par une structure sociale.

Dans tous les cas, quel que soit le milieu social, quitter le domicile et se dégager de l'emprise sont des processus lents. Beaucoup de femmes restent dans l'entre deux, ne voulant pas continuer à supporter la violence mais ne sachant pas comment partir. C'est une longue prise de conscience qui demande un soutien et une permanence d'une présence professionnelle à leurs côtés.

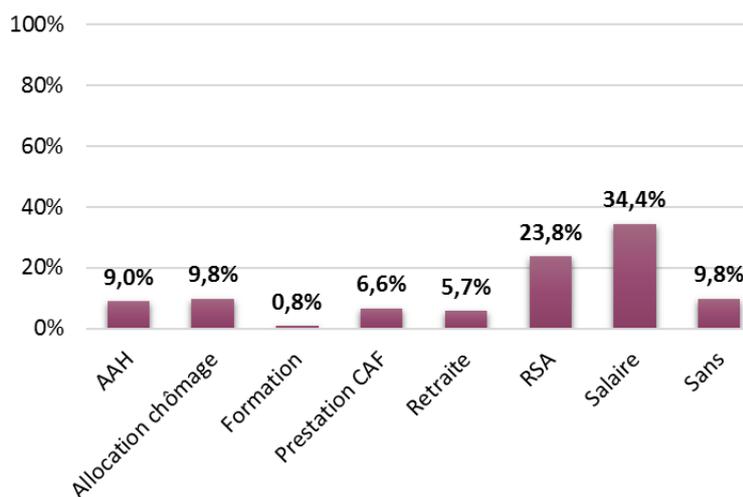
Âge



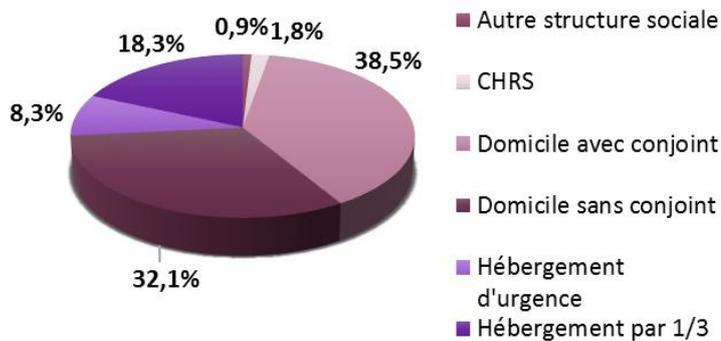
Composition familiale



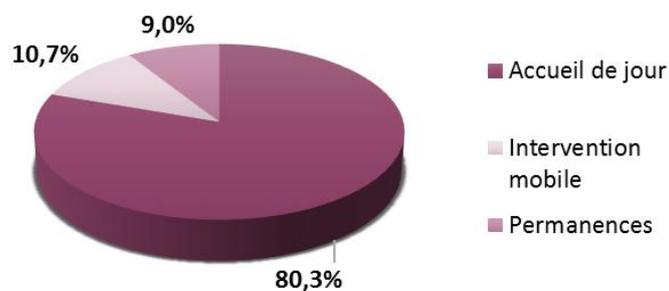
Revenus



Lieu de vie



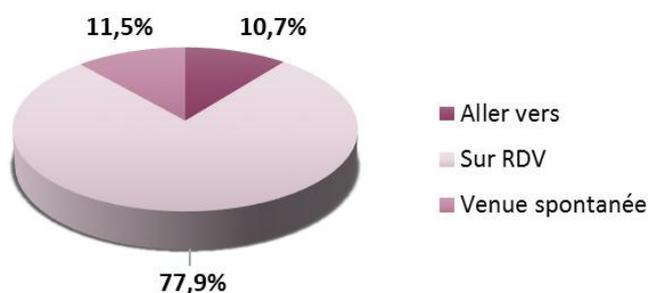
Contexte de rencontre



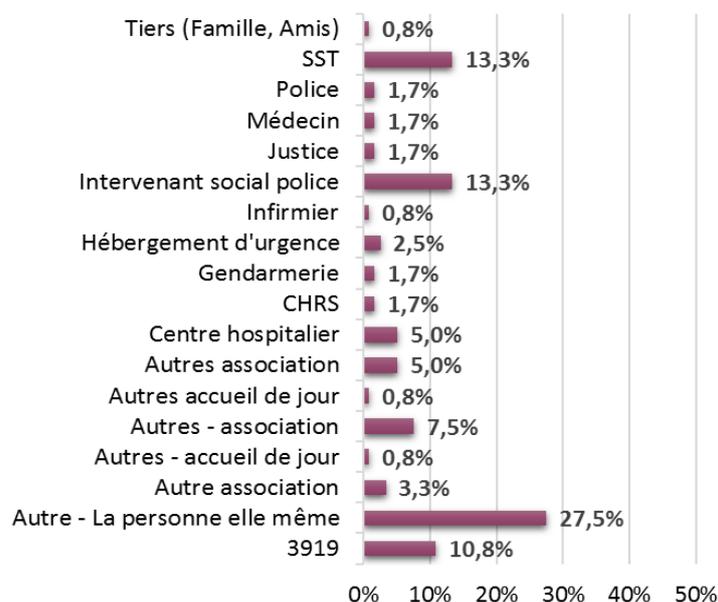
Au moment de la rencontre :

- ↪ **38.5% des personnes vivent au domicile avec leur conjoint** : il s'agit de la population la plus reçue sur le service d'aide aux victimes de violences. Ce sont, le plus souvent, des personnes qui commencent à enclencher des démarches et rechercher des informations, du soutien, de l'aide de la part d'un professionnel et notamment une solution d'hébergement pour rompre avec les violences.
- ↪ **32.1% des personnes vivent en logement autonome sans leur conjoint** : il peut s'agir dans ce cadre-là, de tout type de situation ; des femmes ayant déjà quitté le domicile et ayant besoin de soutien psychologique et/ou d'accompagnement social. Pour les autres personnes accueillies (29.4%), elles sont pour la majorité (18.3%) hébergées par un tiers avec souvent le même besoin de soutien. Les autres sont minoritaires (11.1%) car elles sont déjà hébergées par des structures types CHRS, hébergement d'urgence ou autres structures sociales et ont besoin d'un accompagnement spécifique concernant les violences subies.

Modalités de prise de contact



Orientation

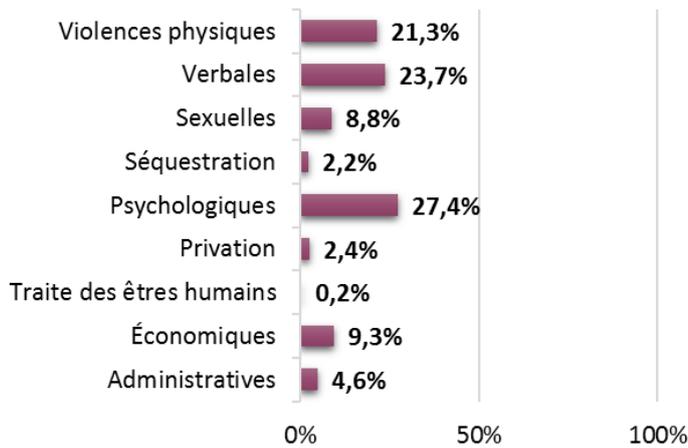


97 personnes accueillies sur le service d'aide aux victimes de violences conjugales ont été reçues sur l'accueil de jour, qui reste le contexte de rencontre le plus élevé. Néanmoins, nous pouvons constater que 13 personnes soit près de **11% des situations reçues l'ont été dans le cadre de l'intervention mobile** mise en place depuis le 1er octobre 2020. Adossée à l'accueil de jour et LEAO et résolument inscrite dans une dimension « d'aller vers », nous relevons que le nombre d'interventions dans ce cadre n'est pas négligeable au vue de sa récente « ouverture ». Enfin **11 personnes ont été prise en charge sur les permanences** qui ont été moins nombreuses cette année au regard des restrictions dues à la situation sanitaire.

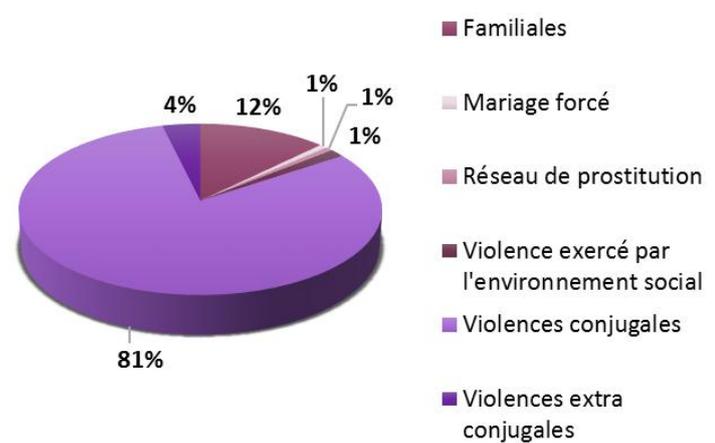
En ce qui concerne les modalités de prise de contact, la grande majorité des personnes **sollicitent le service sur RDV** mais quelques personnes arrivent de manière spontanée, le plus souvent il s'agit d'urgence ou de départ précipité du domicile.

La communication faite sur les lieux publics, auprès des différents partenaires et via Internet a permis à ce que l'on soit mieux repéré et saisi comme lieu spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement des personnes victimes de violences. C'est pourquoi, **27.5% des personnes sont venus sur le service sans orientation préalable**. De la même manière auprès des acteurs du territoire, ce travail de communication et les multiples rencontres effectuées auprès d'eux constituent un élément clé de l'orientation du public.

Violences énoncées par la personne



Cadre des violences



Les violences énoncées par les personnes accueillies et accompagnées sont de tous ordres et comptent notamment : les violences physiques, verbales, psychologiques et économiques. La plupart du temps, toutes ces formes de violences, d'agressions coexistent ou s'exercent simultanément.

Les violences psychologiques sont décrites par les victimes comme les plus difficile à vivre. Il s'agit pour l'auteur de violence d'adopter des attitudes et des propos visant à dénigrer sa partenaire et sa façon d'être. Le but étant de soumettre l'autre, de la contrôler et d'instaurer une forme de pouvoir, qui s'exerce sur la victime, dans la relation. Il s'agit là des bases d'une emprise et forme de maltraitance très subtile qui, à force d'être répétée, provoque une véritable usure mentale et détruit toute l'estime que la personne a d'elle-même.

Dans la majorité des situations que nous rencontrons, il s'agit de violences conjugales (81%). Néanmoins, notons que le service d'aide aux victimes est sensible, prêt à accueillir et accompagner toutes les situations de violences que celles-ci puissent être relative à un contexte familial plus large ou à la traite des être humains.

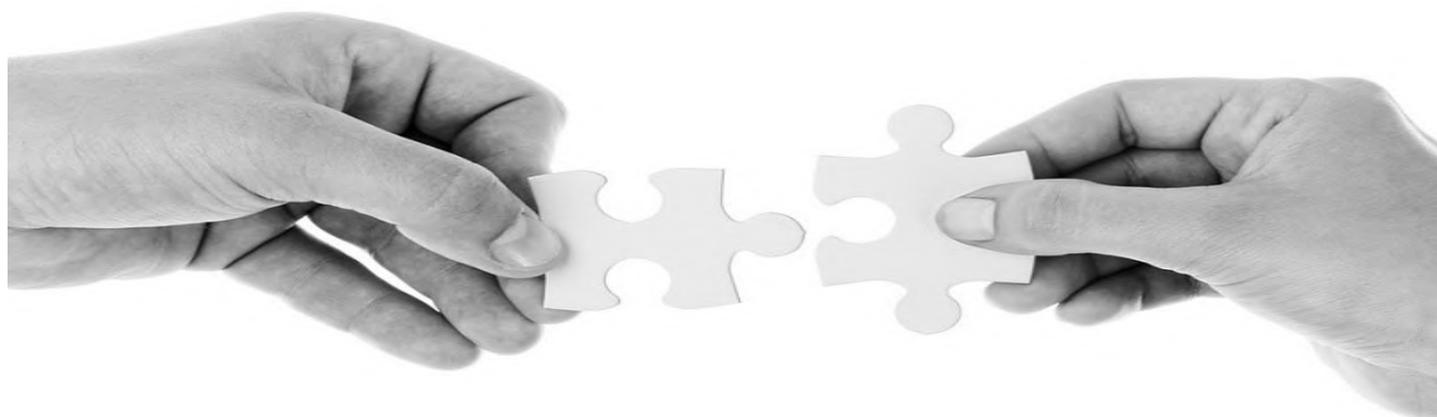
Démarches effectuées en lien avec la problématique

Accompagnement avocat	8%	Mis en sécurité éloignement	2,2%
Accompagnement social global	0,2%	Orientation CIDFF	0,2%
Accompagnement tribunal	4,5%	Orientation juriste	10%
Autres aides administratives	1,4%	Orientation Psychologue	1,4%
Démarche en lien avec l'hébergement (SIAO)	8,2%	Travail d'accompagnement sur les violences	23,5%
Dépôt de plainte	11,7%	Parentalité	9,8%
Emploi	2,5%	Soins en lien avec les violences	5,9%
Logement	7,6%	Orientation SST	0,8%
Médiations familiales	2%		

Si la plupart des personnes reçues sur le service viennent y trouver un lieu d'écoute, de soutien, d'échange sur les violences subies et la relation de couple, nous proposons également un accompagnement global et/ou spécifique en fonction des demandes des personnes sur des démarches en lien avec les violences avec entre autres :

- ↳ Des accompagnements au dépôt de plainte, ce qui représente 11.7% des démarches effectuées. (accompagnements physiques au commissariat ou à la gendarmerie avec la personne, relais/liens avec les intervenantes sociales sur certaines situations pour faciliter les dépôts de plainte),
- ↳ Des démarches en lien avec l'hébergement et mise en sécurité par éloignement géographique,
- ↳ Des démarches en lien avec le logement (demande de logement social, recherche et accès au logement),
- ↳ Des orientations vers des services, partenaires adaptés : consultations juridiques, médicales...

Un regard sur...



La réorganisation du service d'aide aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Engagés depuis plus de 40 ans dans la lutte contre les violences faites aux femmes et porteurs de dispositifs dédiés, l'association La Clède a, par sa participation au Grenelle des violences conjugales en 2019, pu participer à porter ce phénomène comme un enjeu de société. Ainsi, l'année 2020 marquée par deux confinements facteurs d'une **hausse des violences intrafamiliales** a été contrebalancé par une **mobilisation sans précédent des acteurs associatifs et institutionnels** pour penser puis mettre en œuvre de nouvelles formes d'intervention.

C'est précisément dans cette optique que la réorganisation du service s'est jouée et que nous avons proposé la mise en place d'une intervention mobile destinée à la prise en charge, en urgence si nécessaire, des personnes victimes de violences sur le bassin alésien, sur le nord du département et sur le territoire de Sommières.

La réorganisation du FAS « Femmes Accueil Solidarité »

Jusqu'alors l'accueil de jour avait un fonctionnement indépendant du CHRS Femmes Accueil Solidarité de notre association. Il s'agissait d'un « Point écoute » où une intervenante sociale accueillait, orientait les personnes victimes de violences vers les dispositifs d'accueil et

d'accompagnement.

Nous avons repensé l'action en créant plus d'interaction et de passerelles entre l'accueil de jour, le CHRS et son service d'hébergement d'urgence. Une mutualisation effective de l'ensemble des deux équipes, de l'agente de développement chargée de projet, sous la responsabilité de l'équipe de direction, permet aujourd'hui une vision globalisée de la prise en charge de la « personne victime de violences ».

Il s'agit de prendre en compte à la fois les personnes accueillies dans un moment d'urgence, dans un besoin de renseignement, en recherche d'une écoute, d'une mise à l'abri nécessaire et potentiellement d'une continuité dans l'accompagnement des prises en charge des personnes hébergées au sein du CHRS ou de l'accueil d'urgence.

Ce fonctionnement a permis aussi de mutualiser des ressources et des outils de travail : réunions d'équipe communes, relais et supervisions notamment.

Cette réorganisation s'est donc réalisée dans le contexte « COVID » que nous connaissons et qui nous a confirmé la nécessité d'articuler de façon plus efficiente nos dispositifs pour agir au mieux et le plus rapidement possible face aux situations de violences conjugales.

L'intervention mobile

De la même façon et soutenu par les services de l'état, nous avons fait évoluer nos modalités d'intervention. C'est pourquoi, de façon concomitante avec la réorganisation du service, a été initié au premier octobre la **mise en place d'une intervention mobile** destinée à la prise en charge des personnes victimes de violences.

Cette intervention mobile portée, à partir de l'accueil de jour dédié, par des travailleurs sociaux qualifiés et spécialisés dans l'accompagnement des femmes victimes violences s'est posée comme une nouvelle forme de pratique qui trouve toute sa pertinence pour soutenir tant nos partenaires que les personnes victimes. Ce soutien peut aller d'une aide à la mobilité à la mise en place d'un accompagnement global coordonnant le « parcours » des femmes victimes. Au cœur de cette intervention la notion « d'aller vers » se pose comme l'élément central de la pratique d'accompagnement que nous proposons.

« Aller vers... »

Aller vers, de façon réactive et en réponse à l'urgence des situations, c'est, en premier lieu, aller au-devant. Au-devant de la victime, de son histoire mais aussi au-devant de l'emprise qui l'empêche souvent de trop s'éloigner d'un domicile conjugal, lieu des violences. C'est aussi au-devant d'un partenaire qu'il soit intervenant social des forces de l'ordre, service social départemental ou hospitalier, centre social, professionnel de santé, élu qui a procédé au premier accueil. C'est aller auprès de cette personne, de cette femme, de ces enfants, vivant, depuis des années parfois, des situations de violences qui se répètent inlassablement et jours après jours. C'est offrir, au plus près, une disponibilité, une écoute et une mise en mot sur des phénomènes qui ne peuvent souvent se comprendre seul.

« Allers vers » c'est accueillir des questionnements, des hésitations, des peurs et une histoire personnelle en souffrance pour donner l'occasion aux personnes d'agir et de cheminer dans la direction de rompre avec les violences subies. Le plus souvent cette modalité d'intervention, nous permet d'instaurer une relation singulière qui repose sur une écoute attentive, une empathie bienveillante et une congruence avisée. Ces différentes attitudes nous permettent d'harmoniser nos postures entre gestuelle et parole. La démarche « d'aller vers », repose aussi sur une mise en mots qui clarifie notre statut institutionnalisé et accompagne donc nos attitudes

non verbales, si précieuses pour des personnes emplies souvent de flou et d'hésitations nourris par le phénomène d'emprise.

Aussi, aller vers, c'est composer avec ce qui advient dans la relation, dans une expression de nos éprouvés et respectifs. Cette façon d'intervenir peut, être, précipitée, selon le contexte, et repose sur une réflexion « courte » dans laquelle notre positionnement doit être le plus sécurisant possible afin de permettre la réalisation d'une mise à l'abri si nécessaire.

« Aller vers » suppose d'agir sans maîtrise de l'instant, de prendre le risque, partagé avec la personne victime, de la rencontre dans des situations difficiles. C'est réagir, lors de situations critiques, entre incertitudes et opportunités, avec engagement, exigence, et confiance.

Aller vers les victimes, c'est considérer les personnes dans leur humanité et attester d'une disponibilité qui peut offrir réconfort, soutien et poser les bases d'un fort lien dans un accompagnement futur par la nature du mouvement engagé.

« Aller vers », c'est ressentir, faire place à l'autre, à l'expression de sa souffrance, l'aider à se reconnaître comme victime le cas échéant afin que ce « statut » ne s'ancre pas et ne soit que de passage. Cette évaluation demeure essentielle parce qu'elle indique que nous sommes en mesure de pouvoir sécuriser l'autre, en étant nous-mêmes suffisamment solide.

Ainsi, « aller vers » désigne une pratique spécifique qui s'ancre dans le regard, la place accordée, l'écoute, la permanence du lien, la disponibilité, le positionnement sécuritaire et le mouvement vers l'autre pour de « l'aller vers » pouvoir se rendre ailleurs.

Mise en place

Pour pouvoir assurer à la fois les missions de l'accueil de jour, du LEAO et celle de l'intervention mobile, l'embauche d'un ETP supplémentaire sur le service d'aide aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales a été inévitable. Ainsi, il a fallu se doter d'un véhicule dédié au service pour pouvoir répondre de manière réactive aux éventuelles interpellations des personnes et/ou partenaires. Au premier octobre, nous étions opérationnel pour débiter cette nouvelle modalité d'intervention.

Pour que cette action prenne tout son sens sur un territoire étendu et pour prétendre garantir une réactivité, une efficacité et fluidité dans la prise en charge des femmes victimes de violences, **il a été essentiel de nous appuyer sur les acteurs du territoire.** C'est pour cela que nous avons fait le choix d'accorder notre premier temps d'intervention à la **rencontre avec les partenaires.** Parmi ceux là, nous avons tout d'abord pris contact avec les acteurs spécialisés avec qui lesquels avons déjà d'étroits liens de travail ensemble comme les intervenantes sociales des forces de l'ordre, le CIDFF ou encore le SIAO du Gard.

Par la suite, nous sommes donc aller vers :

- ↪ Les centres sociaux et espaces de vie sociale,
- ↪ Les centres médico-sociaux,
- ↪ Les mairies,
- ↪ Les forces de l'ordre,
- ↪ Les Maisons France Services,
- ↪ Les associations spécialisées,
- ↪ Le service social de l'Hôpital.

Lors de ces temps de rencontre, nous présentons l'intérêt de l'action : assurer une présence réactive, dans l'urgence si nécessaire, tant auprès des personnes victimes de violences que des acteurs ou partenaires sur simple interpellation.

En effet, nous proposons de venir en appui aux acteurs locaux et de renforcer notre présence sur le territoire, en recueillant soit des éléments qui peuvent l'être sur des situations de violences repérées, et/ou d'être disponible pour apporter information, conseil, soutien, faciliter des relais, soutenir la mobilité et les démarches des femmes victimes afin de les aider à rompre avec les violences.

Nous avons donc commencé à définir des modalités de fonctionnement et de coordination communes relatives à la prise en charge des personnes victimes de violences.

Bien que ces rencontres soient à poursuivre sur l'année 2021 nous pouvons constaté qu'un important travail d'information et d'échange a débuté.

Pour faire un premier bilan de ces 3 mois de mise en place :

13 personnes victimes de violences ont été orienté et pris en charge par le service.

Beaucoup de partenaires étaient à l'origine de ces orientations : CMS, CIDFF, intervenantes sociales commissariat et gendarmerie, 115

Les motifs de l'accompagnement étaient de tout ordre:

- ↪ Mise à l'abri sur différents types de dispositifs : hébergement d'urgence dédié, hôtel,
- ↪ Accompagnement physique au dépôt de plainte,
- ↪ Accompagnement à l'hôpital,
- ↪ Accompagnement juriste du CIDFF,
- ↪ Entretien pour évaluation et orientation,
- ↪ Prise de contact.

Nous constatons qu'un réel intérêt est porté à l'action par les partenaires et qu'ils commencent progressivement à s'en saisir.

Pour les victimes qui doivent habituellement se présenter comme telles auprès des institutions, cette nouvelle approche d'«aller vers» pourrait leur permettre de bénéficier d'une prise en charge optimisée, plus sécurisée, plus accessible et plus rapide.

Ce maillage territorial permettra ainsi d'être un outil supplémentaire dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Perspectives

L'année 2021 qui s'ouvre devant nous et que nous souhaitons de moins en moins perturbée par la crise sanitaire, va tout d'abord nous permettre de faire vivre, nous l'espérons, l'accueil de jour récemment réaménagé, par des actions collectives, des rencontres à thèmes et surtout, tout simplement, la mise à disposition de ce lieu avec toute la chaleur que réclament les situations de femmes victimes de violences.

La poursuite de l'intervention mobile articulé au LEAO est également un enjeu de l'efficacité du service d'aide aux victimes de violences puisqu'elle a montré toute sa pertinence sur la fin de l'année 2020. Le maillage territorial engagé autour de cette action a vocation à poursuivre son développement.

Articulé à cela, le travail d'ouverture des actions vers l'extérieur et le partenariat est également à poursuivre sur 2021. Initié en 2020, nos rencontres avec les centres sociaux et Espaces de Vie Sociale du nord du département du Gard se renforceront avec la prise de contact d'autres acteurs.

En effet, la dynamique de coordination des parcours impulsée par le renfort apporté par l'intervention mobile sur le nord du département du Gard et le maillage territorial autour des violences faites aux femmes nous semble être un axe à soutenir, entretenir mais aussi renforcer année après année. Ceci est un gage d'efficacité dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Inscrit plus que jamais au sein du travail d'élaboration porté par RESADA, la sensibilisation de tous les acteurs ainsi que le partage des connaissances sur les violences faites aux femmes et leur prise en charge restera un point fort auquel nous continuons à apporter une grande attention. En effet pour pouvoir prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes, il est nécessaire de maintenir nos connaissances, partager notre expérience et s'ouvrir à de nouvelles formes d'accompagnement. Cette problématique s'inscrivant autant dans d'archaïques schémas de domination masculine que dans la mouvance d'évolutions sociétales perpétuelles, une vigilance est donc imposée tant aux professionnels qu'aux citoyens engagés pour adapter sans cesse les modalités d'aides et de soutiens.

Enfin la réécriture d'un projet de service relatif aux dispositifs d'aide aux femmes victimes de violences viendra jaloner l'année 2021 afin de donner plus de visibilité et de facilité de saisine aux actions que porte notre association dans ce domaine.

Les stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes

Objectifs

Il s'agit de :

Proposer un accompagnement individuel et collectif aux auteurs de violences remettant l'humain au cœur de la justice. En différant les peines carcérales ou les sanctions pénales, l'objectif est d'éviter le risque de désocialisation ou de marginalisation tout en luttant contre la récidive par la prise de conscience.

2020 : Signature de la convention avec le parquet de Nîmes pour le déploiement du dispositif dès 2021

Missions

Les stages de responsabilisation prennent la forme de groupes de parole de personnes qui ont en commun d'avoir commis des violences sur leur conjoint ou ex-conjoint. Ces moments collectifs de confrontation à des pairs ont pour but la levée du déni des faits, une prise de conscience et une reconnaissance de la responsabilité des violences exercées puis un changement de comportement relationnel.

2020 : Réalisation des 3 premiers stages sur Alès

2nd semestre 2019 :

Premiers entretiens individuels

1er semestre 2019 :

Rencontre des partenaires sur Alès

2018 : Conception et construction du projet

Public accueilli

Primo délinquants , les stages sont aussi accessibles aux demandes spontanées, les groupes ainsi créés incluent des sujets ayant évolué dans leurs réflexions et d'autres moins. L'écoute mutuelle des récits de chacun permet d'ouvrir des perspectives et des remises en question.

Références Législatives

La loi n°2006-399 du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs,

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Décret n° 2016-1709 du 12 décembre 2016 relatif au stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple ou sexistes et au stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels,

Circulaire du 12 mai 2017 sur les mesures alternatives aux poursuites et référentiel.

Les chiffres clés

De janvier à décembre 2020

03

Stages mis en place (le contexte sanitaire ayant mis en suspend les rencontres pendant le confinement)

En tout cette année :

↪ **52** séances individuelles

↪ **15** séances collectives

ont été organisées

29

personnes orientées vers les stages

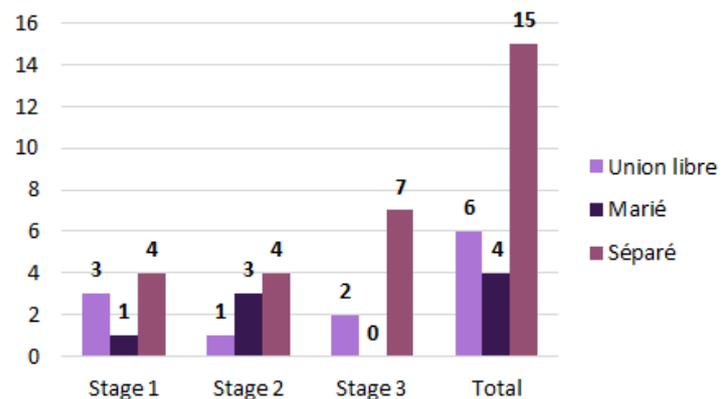
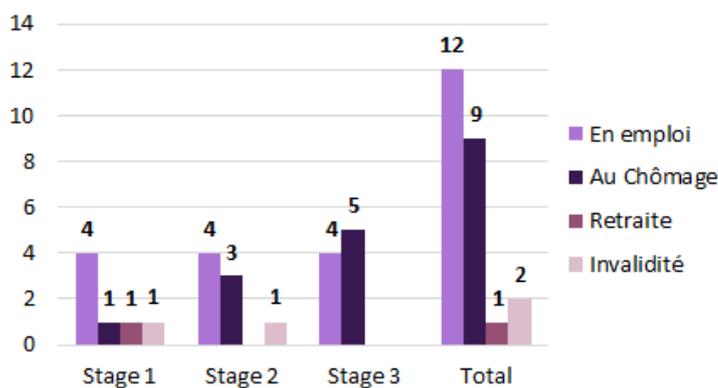
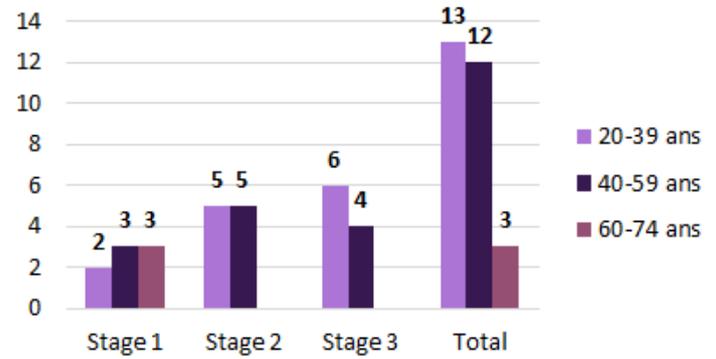
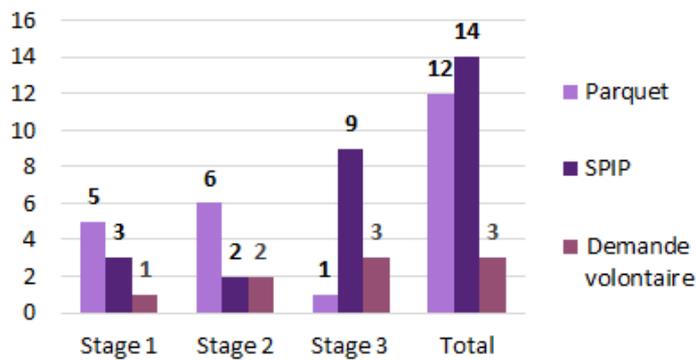


10% des participants sont des volontaires

89 % des stages ont été validés

Indicateurs

Observation du public



Conformément à la convention signée avec le Tribunal Judiciaire d'Alès, la majeure partie des orientations se fait par cette voie. Le SPIP d'Alès nous oriente aussi régulièrement des personnes. Les groupes sont généralement mixés avec des orientations du parquet, celles du SPIP et à la marge des orientations « autonomes ». La porte est en effet ouverte aux personnes qui souhaiteraient intégrer le stage en dehors de toute démarche judiciaire. C'est ainsi que 3 personnes volontaires ont pu participer aux stages.

Avec les intervenants psychologues, nous avons souhaité construire ces stages de façon à ce qu'ils ne se limitent pas à un rappel à la loi mais qu'ils s'inscrivent plutôt comme un premier travail de prise de conscience, d'introspection. L'organisation sur 5 séances collectives et deux entretiens individuels nous permet de nous engager dans cette démarche. Il ne s'agit pas pour autant d'un travail thérapeutique mais bien de proposer un espace cadré où la recherche de la levée du déni et la reconnaissance des faits, va favoriser peu à peu la reconnaissance de l'autre (victime et témoin) et laisser entrevoir l'intérêt d'envisager de nouvelles modalités relationnelles.

Au regard des données compilées mais en se gardant bien d'établir un profil type du participant, nous observons sur ces 3 stages réalisés que les personnes sont plutôt jeunes (30/45 ans), exercent en majorité une activité professionnelle et sont souvent séparés de leur conjointe.

Les faits de violence pour lesquels ils ont été orientés vers ces stages se situent entre 2018 et 2020.

Un regard sur...



Stages de responsabilisation : premiers retours d'expérience

Même si notre expérience en la matière est récente et qu'elle a été quelque peu freinée par le contexte sanitaire qui a décalé de fait le calendrier des stages, nous avons la conviction que le format que nous proposons peut constituer un support de travail pour lutter contre les récidives.

Lorsque nous aurons plus de recul et un nombre plus conséquent de stages réalisés. Il serait d'ailleurs essentiel de regarder l'impact de ces stages sur les récidives et plus largement sur l'évolution des situations de violences.

Cette observation qui ne peut se faire qu'avec l'expertise du Tribunal et du SPIP, nous permettrait soit de poursuivre dans la même voie, soit de réajuster le cas échéant le contenu, le format des stages.

Au-delà de ça, et sans attendre ce regard à N+1 N+2, nous sommes sans cesse dans une recherche d'amélioration des stages, tant sur le contenu que sur l'organisation qui est perfectible.

Le travail partenarial est un élément contribuant à cette recherche d'amélioration. C'est ainsi que le tribunal d'Alès tout comme le SPIP proposent de venir à des moments clés du stage pour replacer le cadre judiciaire et répondre aux questions des participants. Cette

proposition nous paraît très pertinente et nous cheminons, aux côtés des intervenants psychologues à la façon dont on pourrait l'intégrer dans les prochains stages.

Ces premiers mois de fonctionnement nous permettent à la fois d'asseoir une approche, une ligne conductrice mais aussi de nous confronter à des questionnements et des positionnements comme par exemple est-on d'accord pour constituer des groupes mixtes ? La situation s'est présentée avec l'orientation par le Tribunal d'Alès d'une femme auteure de violences conjugales.

Pour l'instant, et après discussion avec les intervenants psychologues, nous avons décidé de ne pas constituer de groupes mixtes. Il sera intéressant d'affiner cette question et de la partager avec des associations héraultaises partenaires qui elles, constituent des groupes mixtes (sur un format de stage cependant différent tant sur le contenu que sur l'organisation).

Le bilan qualitatif des intervenants psychologues

D. Garcia et D. Verthey

• *Entretien préliminaire au stage*

« L'objectif de cet entretien est multiple. Il s'agit avant tout d'évaluer au travers du discours de l'auteur, son positionnement quant aux faits reprochés et évaluer ainsi les mécanismes psychiques sous-jacents (déli, minimisation, banalisation, reconnaissance subjective des faits). Ceci permettra ainsi de mesurer au fil du stage et à la fin, l'avancement en terme d'élaboration subjective du passage à l'acte. Ceci permet aussi de présenter le stage et son fonctionnement aux auteurs.

Le second objectif de l'entretien est de dresser un profil global de l'auteur de violence, afin de comprendre son parcours de vie, ses antécédents (psychiatriques, médicaux...), son milieu familial, son contexte social et professionnel, ses représentations culturelles... Le but est ainsi d'évaluer l'impact familial des violences, ainsi que de pouvoir déjà penser à l'orientation possible à donner après le stage (orientation vers structures de soin, ou autres professionnels...) en fonction des problématiques personnelles et familiales.

Il s'agit enfin d'évaluer la capacité de l'auteur à intégrer un groupe de parole et s'assurer à minima qu'il pourra y participer et ne présentera pas de problématique empêchant le stage pour lui-même ou le groupe. Ce temps d'entretien permet aussi de tisser une alliance thérapeutique entre les psychologues et les membres du groupe, ce qui semble très important pour faciliter le climat de confiance nécessaire au groupe de parole et à l'élaboration par la parole dans le temps du stage.

A l'issue de cet entretien, un «contrat» détaillant le cadre de séances est donné à la personne, lu ensemble et signé de sa part et de celle des psychologues. Une photocopie lui est remise.

Le cadre est également posé en différenciant et articulant les rôles de la justice, de la Clède et des psychologues.

• *Séances collectives*

Le stage a lieu sur 5 séances qui devront aborder de

façon synthétique mais personnelle tout de même, grâce aux outils travaillés sur place ou ramenés chez eux, des problématiques incontournables que sont: les différents types de violence, le contrôle/l'emprise et les frontières à l'autre, la place de chacun dans le couple et la famille, les enfants exposés, l'estime de soi, la responsabilité de chacun et l'avenir à envisager. Il s'agit d'amener chacun dans une position réflexive sur ce qui se joue et s'est joué pour lui dans le couple pour en arriver à la violence mais aussi ce qui se joue dans son psychisme et son comportement.

A chaque séance un outil papier permet un temps de réflexion individuel puis commun. Les participants sont invités à parler, et donner leur position avec liberté. Des outils donnés après chaque séance permettent de continuer cette élaboration hors des séances. Le contenu des séances a été remanié comme suit:

1ère séance: Tour de table (présentation de chacun) et présentation du stage. Règles du groupe. Faits expliqués brièvement au groupe. Définition générale de la violence et des différents types de violence (verbale, psychologique, sexuelle, économique, physique). Échelle d'intensité de la violence dans le couple, différence entre conflits, désaccords, disputes et violence conjugale.

2ème séance: Conflits dans le couple et « dossiers brûlants ». Déclencheurs de la violence. Contrôle de soi et contrôle de l'autre, emprise et reconnaissance de l'altérité.

3ème séance: Émotions et perception réflexive, gestion des émotions. Stratégies d'évitement et d'intervention pour prévenir le passage à l'acte. Non-violence et communication

4ème séance: Impact de la violence sur la famille et les enfants. Rôles et places de chacun dans la famille.

5ème séance: Reconstruction personnelle et familiale, estime de soi. Pistes de réflexion à suivre. Ressources intérieures et extérieures, tour de table (vécu et évaluation du stage), questionnaire de la Clède.

• *Entretien de bilan:*

L'entretien de bilan vient après le stage pour évaluer l'élaboration qui a pu avoir lieu pour l'auteur de violence après le stage. Il est abordé la situation du

couple et/ou de la situation amoureuse du moment, et depuis les faits, l'évolution ou la séparation, les enfants, et comment ils envisagent la suite.

Il est demandé si les personnes veulent aborder personnellement avec les psychologues quelque chose qu'elles n'auraient pas pu faire en groupe. Leur impression du groupe et des échanges est recueillie.

Il s'agit aussi de proposer des pistes d'orientation sur des problématiques soulevées pendant le stage ou l'entretien préliminaire: addictions, conseil conjugal, psychologue en structure ou en libéral, psychiatre, éducation spécialisée, conseiller juridique, enfants et adolescents etc... au cas par cas. Une feuille de contacts et ressources est donnée à chacun.

- ***Evaluation globale des stages : les points positifs***

Les deux aspects (groupal et individuel) se complètent très bien et sont indispensables.

La dimension individuelle permet de différencier et de «moduler» les aspects cliniques pour les psychologues. Elle permet d'accompagner le processus au cas par cas. Certaines personnes plus discrètes ou plus «gênées» dans les séances groupales peuvent «emmagasiner» des questions ou des réflexions sans «s'exposer» dans le groupe puis les aborder plus librement lors du dernier entretien individuel. Ils permettent de répondre aux questions individuelles ou aux incompréhensions pendant les séances groupales.

Le premier entretien et le dernier entretien et le facteur temps entre les deux permettent d'évaluer qualitativement un changement (ou pas) dans l'attitude, le discours, les questionnements: Y a-t-il eu une avancée quelconque? Des regrets? d'autres façon d'envisager les choses, d'éviter la violence dans la gestion pratique?

L'aspect groupal:

Il se crée dans le groupe une dynamique, qui, comme nous le savons tous, ne sont pas égales à la somme des individus et entraîne une synergie.

Un des hommes a été très différent dans son attitude lors du groupe comparée à celle qu'il avait en entretien individuel. Le groupe permet de «redistribuer les cartes

autrement» et donne les chances à chacun de se repositionner autrement.

Plusieurs personnes ont mentionné le fait de ne pas se sentir jugés, de ne pas se sentir «seuls» face à leur situation, d'être entendus dans leur spécificité et leur contexte (sans être excusé de leur acte). Certains ont mentionné qu'ils «ont appris» et que «on ne parle pas de cela ailleurs».

Des mouvements de compréhension, d'identification et de différenciation se sont produits, malgré «la lourdeur» de la première séance ou les mécanismes de défense se font fortement sentir et le silence est parfois pesant pour certains.

Par ailleurs, c'est la première fois qu'ils abordent «à l'extérieur» des sujets encore «tabous». L'accent mis sur la différence entre acte et personne, responsabilité individuelle et sanction peut être des plus bénéfiques d'autant que leur seul point commun est le fait qu'ils soient des hommes et qu'ils ont été appréhendés par la justice pour des violences conjugales. Le constat qu'ils font eux-mêmes rejoint les études déjà existantes: il n'y a pas de profil type, il n'y a pas de «cas psychiatrique violent». C'est Monsieur «Tout le monde» qui fait la rencontre de Monsieur «Tout le monde», et Monsieur «tout le monde» est responsable et capable de remise en question et de changement. Ce Monsieur «tout le monde» n'est pas tout seul et il fait partie d'un couple, d'une famille et d'une société. C'est pourquoi les problématiques doivent être traitées dans une vision globale de la situation.

- ***Binôme psychologues et positions spécifiques (Clède/Justice/ psychologues)***

Le binôme professionnel psychologues homme/femme ainsi que les «deux paires d'oreilles» et les différentes approches cliniques sont très importants pour le déroulement des entretiens et des séances, pour le debriefing et la direction à prendre pour les étapes suivantes.

Ce qui se passe dans le binôme est «capté» par les participants ex: complémentarités, points de vue différents sans rigidité de pouvoir, etc...Les deux psychologues forment équipe et apprennent à travailler ensemble. Parfois, il est nécessaire de prendre du recul

après chaque séance sur certains mouvements de transfert et contre-transfert personnels qui sont abordés en franchise et confiance.

- ***Points de réflexions et d'améliorations***

Longueur des séances ou une séance supplémentaire? confortable pour la réaction et la parole de tous les participants et la possibilité pour les animateurs de plus de choses abordées et/ou approfondies ex: jalousies, tromperies, non-dits, gestion des disputes, conséquences de la violence conjugale sur la victime et décentration, empathie, lien entre consommation d'alcool et drogues et faits violents.

Il y a un axe commun au contenu mais en plus des «incontournables», il y aura certainement des choses spécifiques à aborder ou à souligner selon le groupe. Cela pourrait consolider la dynamique de groupe.

- ***Importance du cadre judiciaire de l'action***

Il est important de souligner l'importance du cadre et de tous les détails pour des personnes qui sont confrontés à la Loi dans leur parcours et qui inconsciemment ou consciemment en trouvent rapidement les failles. Le cadre est confrontant, pas les animateurs. Le cadre du stage de responsabilisation justement fait appel à une certaine intériorisation de la loi par une auto-confrontation à l'acte et à ses comportements, par l'accès à la subjectivité (je) et à la réflexion.

Pour les animateurs psychologues, la posture d'humanité et de ferme bienveillance reste indispensable et relie le lien et la loi dans une posture symbolique à la fois «maternelle» dans l'accueil bienveillant et une posture symbolique paternelle de la limite structurante (règles, questionnements...). Ainsi les animateurs s'abstiennent de tout jugement personnel et renvoie, si nécessaire, au cadre, à la loi.

La Clède, porteur du déroulé pratique des stages de responsabilisation, incarne un rôle de tiers entre la société et l'auteur et son injonction judiciaire, et va faire rappel de sens à la loi symbolique. Elle atteste donc du réel « d'un prix à payer » d'une dette symbolique, de quelque chose à régler. »

Danielle Vertey et Daniel Garcia Psychologues

L'association La Clède porte cette action comme un moyen supplémentaire de lutter contre les violences conjugales, de protéger les victimes et d'accompagner les auteurs dans une dynamique de changement.

Nous tenons à remercier sincèrement les intervenants pour leur implication à nos côtés dans cette démarche.

Perspectives

- **Le développement des stages de responsabilisation sur Alès mais aussi sur Nîmes**

L'association est en effet sollicitée par le Tribunal Judiciaire de Nîmes pour dupliquer ces stages sur ce territoire.

- **Un travail partenarial qui s'étoffe autour de l'accompagnement des auteurs de violences conjugales** : cela s'est concrétisé en Juillet/Août 2020 par une réponse commune et concertée entre quatre associations (l'AERS, VIA VOLTAIRE pour l'Hérault, l'PAEX pour les PO et la Clède pour le Gard) à l'appel à projets décliné par les DRDFE autour de la création de Centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) . L'AERS porte le projet et les 3 autres associations sont parties prenantes.

- Concrètement **le CPCA SUD** est un regroupement d'associations loi 1901 reconnu pour leurs interventions auprès des auteurs de violences conjugales (habilité justice, agréée DDCS, ARS).

LE CPCA a pour missions de :

- Contribuer à la protection des victimes,
- Lutter contre la récidive et le recours à la violence,
- Compléter les actions en justice, et renforcer leurs mises en sens,
- Améliorer la visibilité des actions existantes pour les pouvoirs publics, pour les magistrats, ainsi que pour les partenaires ; et mieux identifier leur contenu,
- Encourager les démarches volontaires et l'engagement dans un parcours de responsabilisation,
- Rechercher l'adhésion et l'engagement dans une démarche visant la modification des comportements,
- Faire émerger chez l'auteur une prise de conscience de sa responsabilité,
- Concourir à la mise en œuvre de la mesure d'éviction du conjoint violent,
- Repérer les besoins émergents et y répondre de manière concertée,
- Répondre à l'exigence de formation et de qualification des intervenants (eux-mêmes participant à un travail de supervision de leur pratique).

La première étape de travail du CPCS Sud, va consister à faire un état des lieux des actions d'accompagnement et de prise en charge des auteurs de violences conjugales sur le territoire, de renforcer si besoin est les stages de responsabilisation dans les zones qui en sont moins pourvues.

Parallèlement, un travail de mise à plat des pratiques, d'analyse des contenus des actions proposées par les quatre associations partenaires du CPCA, va contribuer à affiner nos approches respectives, à faire émerger les éléments qui nous paraissent incontournables et promouvoir des actions harmonisées respectueuses à la fois des singularités de chacune.

Enfin, sera envisagé de développer et promouvoir d'autres formes de réponses et d'accompagnement en direction des auteurs de violences conjugales dans une perspective de lutter le plus efficacement possible contre ce fléau que représente les violences conjugales. Modules complémentaires (thérapeutique, médical, socio-professionnel, sur la parentalité, autour de l'hébergement dans le cas de mesures).



Association La Clède

Siège Social : 8 –10 avenue Marcel Cachin 30100 Ales

Tél. 04.66.86.52.67 – Fax 04.66.78.60.38

Internet : www.laclede.fr - E-mail : laclede@laclede.fr

Accueil de Jour pour Femmes victimes de violences

2 rue Romain Rolland, 30100 ALES

Tél : 04 66 52 22 68 Mobile : 06 45 26 99 14

3919 Numéro d'écoute national et anonyme

Email : accueil.femmes@laclede.fr

Les stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes

8 - 10 avenue Marcel Cachin - 30100 ALES

Tél : 04.66.86.52.67—Fax 04.66.78.60.38

Email : laclede@laclede.fr

